



## Proprietaire et refus de depart du locataire

Par **marion74**, le **04/01/2008** à **22:47**

J'ai un ami qui a besoin d'aide!!!!

Il est locataire et apres avoir envoy  un pr avis avec AR au proprietaire, celui-ci a refus  d'aller chercher la lettre   la poste, quelle date fait foi?

Le locataire doit-il vraiment avoir eu la lettre en main pour que le pr avis prenne effet?

Merci.

Par **Jurigaby**, le **04/01/2008**   **23:43**

Bonjour.

En mati re de bail d'habitation, la r gle du recommand  fait exception au principe.

Tant que le proprio n'a pas retir  la lettre recommand , le pr avis n'est pas consid r  comme "notifi ".

Autrement dit, si il persiste, vous allez  tre contraint de recourir   un huissier afin que ce dernier proc de   la notification.